



## Justice restaurative : nos missions, nos responsabilités, ... nos moyens !

Le 13 janvier 2026, le **SNEPAP-FSU**, accompagné de 4 CPIP animatrices et superviseuses en Justice restaurative (JR), a été reçu au Ministère de la Justice pour porter la parole des personnels de terrain engagés dans la JR au sein des SPIP.

Notre message a été clair : **les personnels ne peuvent plus être les seuls garants de l'effectivité d'un droit inscrit dans la Loi.**

**Inscrite dans la loi depuis 2014**, la JR répond à des attentes fortes des victimes comme des PPSMJ, et participe à une réponse pénale plus lisible, plus responsable et plus humaine.

**Dans les faits, ce sont les personnels pénitentiaires – et en premier lieu les agents des SPIP – qui portent cette mission :**

- Information des personnes concernées,
- Orientation vers les dispositifs,
- Animation des rencontres,
- Participation aux comités de pilotage / Groupes de travail,
- Travail partenarial avec les juridictions et les associations.

**Cette mission est exercée avec professionnalisme, éthique et engagement.**

**Mais elle est exercée sans reconnaissance statutaire, sans temps identifié et sans moyens pérennes.**

**Partout, le même constat remonte des services :**

- Du temps de travail conséquent, totalement invisibilisé dans les charges de travail et les organigrammes de référence,
- Une inégalité d'accès à la formation et une déperdition des acquis de celle-ci faute de moyens pour mettre en œuvre sur le terrain.
- Des dispositifs dépendants des personnes et non de l'institution.

Cette situation n'est ni soutenable pour les personnels, ni acceptable pour les victimes et les auteurs, ni responsable pour le service public.

**Le SNEPAP-FSU a alerté le ministère : laisser perdurer ce modèle, c'est organiser l'épuisement des équipes, les inégalités territoriales et l'affaiblissement d'un droit pourtant reconnu par la loi.**

Lors de cette audience, le **SNEPAP-FSU** a porté la reconnaissance de la place centrale des SPIP dans un déploiement pérenne de la JR, avec des revendications concrètes, en cohérence avec ses mandats et les réalités professionnelles :

➤ **Des moyens humains et financiers pérennes**

- Pour la formation initiale et continue,
- Pour l'animation des dispositifs,
- Pour la supervision, indispensable à la sécurisation éthique et professionnelle des pratiques.

➤ **Une reconnaissance du travail réel des personnels**

- Animation, supervision, coordination, participation aux COPIL et groupes de travail doivent être considérées comme du temps de mission, et inscrites dans l'organisation des services
- Le sur-engagement ne peut plus tenir lieu de politique publique.

➤ **Un portage institutionnel clair**

- Une instruction nationale lisible,
  - Un soutien effectif des directions et la mise en place de COPIL départementaux sur tout le territoire, avec les partenaires concernés
  - Une responsabilité assumée de l'administration pénitentiaire dans le pilotage de la justice restaurative.
  - Une vigilance du Ministère à garantir le respect des principes fondamentaux posés par la Loi et en premier lieu le respect du volontariat et de la confidentialité des participants.
- Pour le **SNEPAP-FSU**, une mesure de JR ne peut revêtir de caractère obligatoire ou négocié.

Défendre la justice restaurative, c'est défendre nos métiers.

Pour le **SNEPAP-FSU**, défendre la justice restaurative, ce n'est pas défendre un « dispositif de plus ». C'est défendre : le sens de nos missions, la reconnaissance de notre expertise, une conception humaniste et exigeante du service public pénitentiaire, des conditions de travail respectueuses des personnels et des droits des personnes concernées.

**Les équipes sont engagées.**

**Elles ne peuvent plus être seules à porter ce qui relève de choix politiques et institutionnels.**

Le **SNEPAP-FSU** continuera à porter ces revendications, avec et pour les personnels, afin que la justice restaurative cesse de reposer sur la bonne volonté et devienne enfin une mission reconnue, organisée et dotée des moyens nécessaires.

